

Le 30 Juin 2007

Monsieur le Député

Bien que je ne sois pas électeur dans votre département, je crois de mon devoir de citoyen de vous écrire, car vous semblez souhaiter construire à Montpellier une grande mosquée.

Ce sujet est d'importance nationale étant donné le rayonnement de cette métropole : je crois utile de mettre à votre service le fruit de mes constatations et de mes réflexions.

J'ai servi quelques temps aux « Affaires Indigènes » au Maroc, souvent seul dans le bled. J'ai acquis une connaissance de la vie quotidienne de ce peuple dont je conserve un souvenir heureux, tant il respecte ses traditions d'accueil.

J'ai pratiqué la langue, dialectale bien sûr. Depuis, j'ai profité de ma retraite pour approfondir mes connaissances sur l'Islam et les soubresauts de ce monde.

Je ne me connais aucun ressentiment à l'égard de ce peuple à qui nous devons beaucoup de respect, pour le souvenir de ses concitoyens tombés à nos côtés en 14/18 et en 39/45...

J'ai longtemps cherché, autour de moi, à éviter toutes les crispations pouvant mener à une « guerre des civilisations » et je continue à le faire, même si les nouvelles quotidiennes viennent trop souvent gâcher mes espoirs !

Je note en France trois faits :

-La Commission STASI et le voile. Elle a médiatisé le port du voile ! Elle a pris des conclusions qui feraient croire, contre toute vérité, que la République pourrait s'offusquer du port visible de signes religieux : je connais plus d'indifférence que d'hostilité dans les rues, sur ce point !

En attisant l'opinion sur le voile, la Commission en a fait un signe provocateur !...

-Le Comité Français pour le Culte Musulman, créé à l'initiative de Mr Sarkozy, a permis à Mr Boubeker de gesticuler vainement à la tête d'un Comité dont il n'est que le Président élu, servant de rideau de fumée à des groupes intégristes qui alimentent les salles de prières en imams difficilement contrôlables même par une Police dont je reconnais l'efficacité.

-Enfin, la Laïcité affirmée par la Loi de 1905.

Constituée de quelques articles courts et précis, elle laisse néanmoins chacun en tirer tout et son contraire ! S'il le faut, on « essore » la Loi de 1901 sur les Associations, pour verser des subventions municipales pour créer des Maisons de la Culture qui deviennent en fait des Lieux de Prières...

Pourtant, la Loi de 1905 n'autorise pas à subventionner la création de centres culturels !...

Je ne crois pas heureux qu'une paroisse catholique de la région parisienne construise une église « sans cloches » pour ne pas gêner la sensibilité musulmane du quartier !...

Les sonneries de cloches sont interdites dans tous les pays musulmans. Pourquoi ne sauvegarderait-on pas notre propre sensibilité, en interdisant dans nos communes les appels à la prière, « de jour comme de nuit » ? L'Arabie séoudite interdit toute célébration de culte non musulman, même dans un lieu privé, sur son territoire !

Je ne vois pas comment la Municipalité de Montpellier pourrait imposer, sans grandes manifestations, l'interdiction d'appeler pour les cinq prières quotidiennes !?

Il n'y a pas réciprocité.

Cela peut d'ailleurs s'expliquer par l'essence même « du » Livre : le CORAN

Ce livre est dit « inéré » : car c'est Allah qui a enseigné à Mahomet, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, ses commandements. Il faudrait même dire qu'il les a révélés, car, comme Allah, ils n'ont ni commencement ni fin. Nul ne peut donc rien y changer !...

On peut cependant remarquer que, selon la vie et les circonstances variées de l'existence du Prophète, les interdits, imprécations, obligations et recommandations ont varié, au moins changé de ton, allant du conseil à la confidence, jusqu'à l'ordre !

Voilà pourquoi, comme d'ailleurs dans presque toutes les religions, il y a ceux qui ne regardent que la lettre, et ceux qui tirent l'esprit : les intégristes, les modérés !

Deux exemples précis, assez curieux, tirés du Coran :

-le verset 3-28- : ne prenez pas les incroyants pour amis, sauf s'ils sont dangereux pour vous .

-le verset 47-35- : ne faites pas appel à la paix quand vous êtes les plus forts.

Chacun peut se faire sa propre idée à partir de ces tonalités différentes ?

La jeunesse musulmane, qu'elle descende de familles bien intégrées depuis plusieurs générations en France, qu'elle descende de familles récemment installées, échappe actuellement à la tutelle familiale, à l'égal d'une grande partie de la jeunesse issue de nos propres racines.

Si les nôtres se réfugient dans un hédonisme béat, les premiers vont d'eux-mêmes, ou sont récupérés par un islamisme militant, conquérant : la terre est à Allah et il faut rendre à l'Oumma (terre d'Islam) la terre encore entre les mains des infidèles.

Ne comptons pas rattraper ces jeunes « idéalistes » pour les plonger, avec les nôtres, dans l'hédonisme ambiant !? Qu'avons-nous d'autre à leur offrir ?

Ne les aidons pas à nous chasser de chez nous, soit par la conquête, soit par la conversion !

Je ne vois pas pourquoi il serait bon de transgresser les lois de la République en faveur d'une religion et de son noyau le plus « salafiste » (la pureté des premiers croyants des trois générations suivant Mahomet !). Ceci ne pourrait que précipiter l'assèchement de nos religions judéo-chrétiennes et de tout le système de pensée qui en découle !

Des préoccupations électorales peuvent légitimement vous inquiéter ? Je crois à l'Elu libre qui, à l'imitation de Mr Sarkozy, ose dire sa vérité : cela est plus fort que l'esclavage imposé par le corps électoral à ceux qui ont dit plus de promesses que de vérités !

Il ne serait pas bon de participer à l'explosion d'une religion qui refuse toute adaptation, même mineure, au monde d'aujourd'hui, le nôtre !

Mon exposé est sans doute trop long et un peu ...rugueux. Mon ami,
....., votre collègue, vous confirmera qu'il n'y a rien de méchant dans mes 83 ans !

Veuillez croire, Monsieur le Député, à ma parfaite considération
